

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 28 décembre 2009**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 15 décembre 2009.

Rédigé et dactylographié le 04 et 5 janvier 2010. Corrigé les 14,15, 18, 19 et 22 janvier 2010 et transmis le : 25 janvier 2010.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Sandra BLANCHARD (procuration à Alain ROGER), Valérie PICHARD-DELVALLEZ (Jean-Michel SKOTARCZAK), Adjoints, Philippe HERBEZ (Maurice BERNARD), Emmanuelle DHONDT (Bernard FINEZ), Jamilla MOUTAOUAKIL (Annie DELANNOY), Michel GUILBERT (Daniel CAPILLON), Conseillers Municipaux*****

ÉTAIT ABSENT : MM. Jacques BRASSART, Conseiller Municipal.*****

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2009 :

- **Monsieur Le Maire** : *c'était le premier compte-rendu enregistré intégralement.*

Les propos qui ont été reportés dans ce procès-verbal du conseil municipal relatent l'intégralité de nos paroles.

Si par moment, il y a des trous ou des phrases qui sont incompréhensibles, c'est simplement dû au fait que sur le CD c'était indescriptible. Et ceci, pour la simple et bonne raison, que par moment des gens parlaient entre eux.

Au niveau des micros, nous n'arrivions pas vraiment à retranscrire ce qui était dit. Je vous demanderais lors de ce conseil municipal de bien vouloir prendre la parole l'un après l'autre, afin d'éviter de rencontrer le même problème pour l'élaboration du compte-rendu de cette séance.

Si vous avez des observations quelconques, je vous laisse la parole.

*- **Madame POULAIN** : vous avez beau dire que parfois des phrases étaient incompréhensibles, la première partie de mon intervention était claire et nette, puisque je l'avais d'abord mise par écrit, et que cela concernait justement l'enregistrement.*

Donc je vous ai dit : « Monsieur Le Maire, vous devinez que c'est avec plaisir que nous apprenons cette nouvelle, surtout après tous les problèmes de retranscription fantaisiste que nous connaissons depuis 2008.

Nous regrettons surtout le fait que vous ne l'ayez pas fait plus tôt pour les procès verbaux des conseils du 17 juin et du 23 septembre de cette année 2009, car vous auriez ainsi pu écouter les dérapages. Nous attendrons le prochain procès verbal avant de nous réjouir totalement.

Pour reprendre le procès verbal de cette fois ci, effectivement on s'est réjouis, mais peut-être pas forcément dans le bon sens. Parce que là finalement, il y a quand même parfois des petites choses qui nous ont fait rire.

Un compte-rendu, il faut quand même essayer de respecter aussi la ponctuation même si c'est difficile. Avant, on pouvait le faire, quand c'était par écrit. Je pense que l'intonation permet de mettre les points, les virgules et parfois d'aller à la ligne. Cela peut aérer les textes.

Sinon, nous ne relèverons pas certains propos qui continueraient dans la polémique. On les laissera tomber, ce n'est pas intéressant.

Par contre, en ce qui concerne la page 16, c'est important, nous avons voté « contre » la commission jeunesse et non pas « contre » la commission jumelage comme il est écrit.

Tout en haut, vous dites Monsieur Le Maire, « commission jumelage du, pardon, quels sont ceux qui sont « pour » ? » Ce n'est pas le jumelage, c'est la commission jeunesse, et on a voté « contre ».

Et après on a voté, « pour », la commission jumelage. Là, c'est à rectifier.

Page 30 et 31, c'est vrai que l'on a l'impression que tout le monde radote totalement, parce qu'il y a des bouts de phrases.

C'est sur que c'est peut-être inaudible, donc on va excuser.

Cependant à la page 33, on a un invité inconnu. On a un Monsieur, point d'interrogation. C'est un inconnu qui s'est invité dans la réunion, peut-être par l'esprit qui rend sourd parfois.

Page 33, vous avez : « Monsieur ? : on en reste comme ça ».

Je ne sais pas si c'est vous ou si c'est quelqu'un d'autre, c'est un peu bizarre.

Je pense qu'il y a un réglage à faire, parce qu'à la CommunAupole de Lens-Liévin, il n'y a pas de problème.

Il faudrait respecter la ponctuation, parce que le dernier texte, Monsieur Le Maire, celui que j'ai fait sur la réforme territoriale, la taxe professionnelle, c'est imbuvable.

On n'a pas suivi la ponctuation, il n'y a pas de virgules, il n'y a pas de points, il n'y a pas de à la ligne.

Ce n'est déjà pas facile quelque fois, mais là....

Sinon à par cela !

*- **Madame CALVIN** : disons qu'heureusement nous ayons assisté au conseil.*

*- **Madame POULAIN** : oui, parce que les gens qui l'ont lu sur internet...*

Nous avons déjà eu des coups de téléphone.

Je ne sais pas si vous aussi, mais nous, nous en avons depuis dimanche.

Je ne sais pas quand cela a été mis sur internet. Surtout que mercredi, en finance, vous nous aviez dit que nous aurions peut-être pu le lire avant, puisque nous étions intervenus Monsieur FINEZ et moi-même sur le contenu.

Il y avait des phrases qui manquaient et qui étaient quand même importantes pour rentrer dans le contexte.

*- **Monsieur Le Maire** : c'est vrai que c'était le premier compte-rendu que l'on a effectué de cette façon. Pour le prochain on va essayer de faire un peu plus attention. On va essayer de mettre la ponctuation et d'enlever toutes les onomatopées qui n'ont rien à y faire.*

*- **Madame POULAIN** : «les boîtes à hein », les « y a pas », au lieu de « il n'y a pas ». Même, quelquefois, les enseignants disent « ben ouais ».*

*- **Monsieur Le Maire** : nous enlèverons tout cela et nous ferons attention.*

*- **Madame POULAIN** : il n'y a pas de honte à être de chez nous, Monsieur Le Maire.*

*- **Monsieur Le Maire** : bien sur que non. Mais on essaiera de faire un compte-rendu avec la ponctuation, pour que ce soit clair pour tout le monde.*

Concernant le vote, quels sont ceux qui sont « pour » ?

*- **Madame POULAIN** : on s'abstient.*

*- **Monsieur Le Maire** : quels sont ceux qui sont « contre » ?*

Aadopté à la majorité

*- **Madame POULAIN** : avec la voix de Monsieur GUILBERT pour l'abstention.*

*- **Monsieur Le Maire** : d'accord.*

2) – Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal du 10 novembre 2009 :

Synthèse des différents Bureaux Municipaux

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu les notifications de paiements énoncées ci-dessous :

- 3 323,94 € pour la prestation de service concernant l'équipement Centre de Loisirs sans hébergement Basly,
- 1 799,09 € pour la prestation de service concernant l'équipement Centre de Loisirs sans hébergement Basly,
- 599,70 € pour la prestation de service concernant l'équipement Centre de Loisirs sans hébergement Basly,
- 1 006,75 € pour la prestation de service concernant l'équipement Centre de Loisirs sans hébergement - CAJ mairie de Noyelles-sous-Lens,
- 4 009,50 € est diminué de 2 619,18 € au titre de l'indu sur dossiers pour la prestation de service Centre de Loisirs sans hébergement Rostand.
- 1 467,90 € pour la prestation de service Centre de Loisirs sans hébergement Dolto,
- 12 028,51 € pour la prestation de service Centre de Loisirs sans hébergement Rostand,
- 4 403,69 € est diminué de 2 779,54 € au titre de l'indu sur dossiers pour la prestation de service Centre de Loisirs sans hébergement Dolto.

- COMMERCES AMBULANTS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur ERMER Richard, sollicitant l'occupation du domaine communal pour la vente de pizzas.

Avis favorable du Bureau Municipal, pour les jours et heures suivantes :

Vendredi et samedi, place de la Libération,
Jeudi de 17h00 à 20h00, place Gallet,
Samedi de 17h00 à 20h00, place Gallet,
Dimanche matin, place Gallet,
Les midis du lundi au vendredi, Intermarché (décision en suspens).

- CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS - RUE DE LORRAINE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que dans le cadre de la construction de 25 nouveaux logements rue de Lorraine, trois raquettes seront créées à partir de la rue de Lorraine. Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal de leur donner les noms suivants : Rues de Metz, d'Epinal et de Thionville.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- 216 ET 240 RUE SADI CARNOT :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une Demande d'Intention d'Aliéner relative à la vente du bien situé 216 et 240 rue Sadi Carnot. Il propose de préempter, fondant le motif d'intérêt général sur la poursuite de la création de la réserve foncière nécessaire à la restructuration du centre ville.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- DRAGAGE DU CANAL DE LA SOUCHEZ :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que lors de la réunion du jeudi 07 mai 2009, il avait interpellé les services de la CommunAupole de Lens-Liévin afin de savoir s'il pouvait reprendre à leur charge la gestion de la zone de dépôt.

Par courrier en date du 25 juin 2009, Monsieur Le Président de la CommunAupole de Lens-Liévin faisait part de son souhait de transférer l'entretien de cette zone aux Voies Navigables. En réponse à notre courrier du 20 juillet 2009, les voies navigables nous font part de l'impossibilité, vu la situation de leur effectif, de donner une suite favorable quant à la prise en charge de l'entretien de la zone.

Un courrier sera transmis à Monsieur VANCAILLE Michel sollicitant une réunion afin de revoir la prise en charge des entretiens des terrains concernés.

- COMMISSION DES TRAVAUX :

Monsieur BERNARD Maurice informe le Bureau Municipal qu'une commission de travaux aura lieu le jeudi 19 novembre 2009 à 14h30.

- **Monsieur Le Maire** : *y a-t-il des questions concernant ce compte-rendu ?*

Nous allons procéder au vote. Quels sont ceux qui sont « pour » ?

Adopté à l'unanimité.

3) – **Adoption des commissions :**

❖ **Commission des travaux du 19 novembre 2009 :**

Monsieur BERNARD remercie les membres présents et les convie à une visite des chantiers en cours ou à venir.

• CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS RUE DE LORRAINE

Dans le cadre de la démarche de renouvellement urbain menée par la municipalité, SOGINORPA, en partenariat avec la ville, a établi un programme de démolition de logements type 101 rue de Lorraine et de construction de 25 logements.

La première phase des travaux de viabilisation, terminée mi novembre 2009, a permis le démarrage des travaux de construction des habitations. Les premières livraisons sont programmées pour le second semestre 2010.

• REFECTION DE VOIRIE RUE DE GUERET

Il s'agit de la réfection de la rue de Guéret (tapis d'enrobés avec renforcement des zones les plus dégradées). Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SAGETRA.

- AMENAGEMENT DU PARC DES BOCLETS

Il s'agit de la mise en place d'un talus végétalisé renforcé par des éléments en béton qui empêcheront les gens du voyage de s'installer dans le parc.

Les accès au parc seront réduits en nombre et sécurisés.

Les travaux sont en cours de réalisation rue du 10 Mars et se poursuivront rue Masclef début 2010 à l'issue des travaux d'assainissement.

- ASSAINISSEMENT RUE MASCLEF ET RUE RAINGUEZ

Ces travaux d'assainissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté, réguleront l'écoulement des eaux pluviales des différents bassins versants convergeant vers les rues Masclef et Gambetta. Ils contribueront à limiter fortement les risques d'inondation de ces zones.

La fin des travaux est prévue en février 2010.

De retour en salle, Monsieur BERNARD présente les projets 2010.

BATIMENTS :

- Construction des services techniques

Monsieur BERNARD rappelle que la réalisation de ce projet est prévue sur une parcelle de terrain située rue Watrelot. Il est à noter la présence sur celle-ci d'un pylône électrique.

Les premiers échanges avec RTE (gestionnaire du réseau) ont mis en évidence d'une part que les contraintes de hauteur de construction ne sont pas un obstacle au projet, d'autre part, que la surface inconstructible autour du pylône pouvait impacter le projet.

- Travaux à l'école Jean Rostand

Il s'agit de remplacer l'ensemble des portes et fenêtres extérieures par des menuiseries identiques à celles posées lors de la première tranche de travaux.

Ce projet sera l'objet d'une demande de subvention DGE 2010.

- Eau chaude sanitaire au Complexe Sportif Léo Lagrange

Suite au problème de légionellose rencontré, il y a lieu de remplacer le circuit existant. Le mode de distribution et de production sera modifié. Le projet prévoit la mise en place de panneaux solaires.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE 2010 et auprès du Conseil Général au titre de l'aide à la rénovation.

VOIRIE :

Rues Pasteur et du 14 Juillet

Les travaux pourront démarrer en mars 2010 à l'issue des travaux d'assainissement réalisés par la Communaupole.

- Aménagement de sécurité

La commission propose d'étudier l'aménagement du carrefour des rues de Loos et de Pont-à-Vendin.

- Travaux d'aménagement

Berges de l'étang du 14 Juillet

Le projet a été validé et chiffré. Les demandes d'aides financières ont été transmises aux partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau, Communaupole.

- Dragage du canal de la Souchez

La phase de préparation, défrichage, création des bassins de décantation débutera fin novembre pour une durée de 3 à 4 mois et sera suivie par les travaux effectifs de dragage.

- Monsieur Le Maire : *des questions concernant ce compte-rendu ?*

- Monsieur FINEZ : *je voudrais quand même poser deux questions.*

Concernant l'intitulé de la convocation, de la commission. On a été élus dans la commission travaux-sécurité et marché et on intitule toujours commission de travaux, mais on entend jamais parler de la sécurité et du marché.

Dans cette réunion on avait également émis, après cette question, les problèmes concernant le marché. On avait d'ailleurs trouvé une solution qui était très intéressante pour respecter la norme et la sécurité lors du marché. Et, cette question des normes n'est pas inscrite dans le compte-rendu. Je le regrette un peu.

Il y a deux choses que l'on aborde jamais dans la commission et qui sont très importantes. La sécurité du marché qui est quand même quelque chose de compliqué à gérer peut-être...

- Monsieur Le Maire : *concernant la première question : l'intitulé sera changé pour la prochaine commission. Ce qui est logique et normal. Il faut mettre le titre de la commission dans son intégralité.*

Concernant la seconde question, sur les marchés, je vais laisser la parole à Monsieur Maurice BERNARD qui était présent lors de cette commission pour apporter un peu plus de renseignements aux autres conseillers.

- Monsieur BERNARD : *il a été dit pour les marchés, que le parking qui existe maintenant depuis des décennies rencontre un gros souci au niveau de la sécurité. Mais est-il à ce jour opportun d'intervenir, de faire place nette au milieu de ces deux allées qui sont plantées par les commerçants et ceci au risque de compromettre le marché.*

Ceci a toujours fonctionné de la sorte et je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, du jour au lendemain, on viendrait embêter les commerçants pour éventuellement leur demander de riper sur les maisons.

Maintenant, nous sommes en train de réfléchir, et ceci fait parti du point sur la sécurité.

Alors ! La sécurité c'est quoi ? pour répondre à la question.

La sécurité sur le marché, c'est la sécurité des personnes et des biens sur la commune. Ce qui veut dire qu'en une commission et vous pouvez voir que celle-ci s'est terminée à 18h00, il est impossible de faire les travaux, la sécurité, les marchés.

Il faudrait automatiquement faire deux commissions. Mais ceci n'est pas un problème.

Ce que j'ai répondu, c'est ce que je viens de dire concernant les marchés.

Maintenant, nous sommes en train de réfléchir à remettre en place le marché et à intervenir. Il faut le faire d'une façon très souple afin de ne pas braquer les commerçants. On réfléchit dans la mesure où on a obligation, nous les communes, de fournir l'électricité et l'eau courante à ces commerçants.

Aujourd'hui, si nous voulons modifier le marché, on sera obligé de rehausser la chaussée et les trottoirs pour les alimenter en eau et en électricité.

Est-ce que c'est le moment venu de le faire ? Nous n'avons pas les moyens. Financièrement nous n'avons pas les moyens.

Par contre, on a une occasion qui va se présenter, avec la rénovation d'une partie de la rue de Courtaigne et la rue Joseph Hay. Et là ! Il est certainement possible de mettre des bornes qui se trouveraient sur les trottoirs.

Il faudra voir à ce moment là, si financièrement, des bornes pourraient être installées afin d'alimenter les commerçants. Ce qui veut dire qu'à partir de là, on pourrait se permettre de demander aux commerçants de sortir et de se mettre à l'avant des bornes, les emplacements étant dorénavant aux normes.

Ce qui nous permettrait également de ramener le marché au niveau de l'auto-école du coin de la rue de Courtaigne, rue du Maréchal Leclerc, de façon à ce que la circulation cesse cité de Normandie, mais se fasse directement rue de Courtaigne, rue du Maréchal Leclerc, pour repartir sur le RN 43.

Ces commerçants là, nous allons essayer de les ramener à l'intérieur du marché où les déplacer rue Joseph Hay, mais le but final sera de reprendre la conquête de la rue Joseph Hay pour remettre le marché en place.

En plus, avec le tram, nous avons des commerçants qui sont sur la RN43 et qui ne pourront donc pas y rester. Nous profiterons également de cette occasion.

- Monsieur FINEZ : *c'est que je voulais entendre.*

- Monsieur BERNARD : *oui, voilà les bonnes idées qui ont été émises lors de cette commission. On y travaille mais nous savons que les forains, il ne faut pas les bousculer.*

- Monsieur FINEZ : *il y a forains et forains. Il faut aussi faire la part des choses.*

- Monsieur BERNARD : *mais nous ne pouvons pas du jour au lendemain modifier le marché qui existe depuis maintenant des décennies.*

- Madame COCHEZ : *puis-je poser une question, s'il vous plaît Monsieur Le Maire ?*

Au sujet de la construction des services techniques. J'ai appris que le pylône ne posait pas de problème mais que la surface pouvait impacter au projet. Qu'est-ce qui en est actuellement ?

*- **Monsieur Le Maire** : c'est vrai que le pylône pose problème, parce que l'on ne peut pas construire dans un rayon de 10 mètres autour de celui-ci.*

Suite à la visite des services techniques sur Nantes et après examen des plans du terrain de retour à Noyelles, nous avons constaté que celui-ci risqué d'être un peu trop exigü, du fait de sa forme. Il risque de nous poser problème quant à l'implantation des bâtiments des services techniques.

Actuellement, nous sommes en train d'étudier avec la société ADEVIA la possibilité de racheter un autre terrain sur la commune afin d'implanter nos services techniques.

Deux terrains sont susceptibles d'être disponibles. Un, d'une superficie de 8 000 m² et un autre de 18 000 m², sur lequel la société ARVATO a posé une option. Nous sommes en train de voir avec la société ADEVIA si cette option est conservée. Dans ce cas là, nous irons visiter ces deux terrains afin de savoir lequel est le plus adapté à la construction de nos services techniques. Il est évident que le terrain, rue François Wattrelot, n'est plus du tout adapté.

D'autres questions concernant cette commission ?

*- **Madame POULAIN** : oui. Le point qu'avait soulevé Monsieur FINEZ concernant les travaux rue Masclef, à propos d'une bordure laissée. Est-ce que le problème a été vu ? Ils avaient laissé une bande de chaque côté et Monsieur FINEZ qui s'y connaît certainement très bien avait dit que normalement c'était ...*

Peut-on avoir un peu plus de renseignements ?

- Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur Maurice BERNARD.

*- **Monsieur BERNARD** : il faut savoir qu'à ce jour, la rue Masclef est pratiquement terminée au niveau borduration. Toutes les bordures ne sont pas faites. Normalement, s'il n'avait pas gelé, le tapis aurait été réalisé aujourd'hui et terminé. On rencontre un petit souci de température (-4° hier ; -7° aujourd'hui), et nous risquons d'avoir un problème, l'usine de fabrication de l'enrobé fermant à Noël. Aujourd'hui, on circule à peu près proprement dans cette rue, cependant, nous ne pouvons rien garantir s'il vient à y avoir un dégel.*

Ce qui est sûr, c'est que si un dégel survient jeudi ou vendredi, il est possible qu'ils démarrent le tapis.

*- **Monsieur Le Maire** : d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ?*

Quels sont ceux qui sont « pour » ?

Adopté à l'unanimité

Bilan des Centres de loisirs d'Octobre 2009

• **Centre de loisirs maternel**

L'accueil de loisirs maternel a ouvert ses portes du lundi 26 octobre 2009 au mercredi 04 novembre 2009 soit 8 jours de fonctionnement.

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 3 à 6 ans et en moyenne, 20 enfants étaient présents le matin et 25 l'après midi.

Les horaires d'ouverture étaient 9H00-12H00/13H30-17H00 avec un accueil du matin de 7H30 à 9H00 qui était proposé pour les enfants dont les parents travaillent.

Les enfants ont été accueillis au centre Dolto rue Victor-Hugo avec utilisation du Dojo du complexe sportif.

L'équipe d'encadrement était composée de :

1 directeur stagiaire BAFD : MALINSKI Nadège

1 animateur titulaire du BEATEP: DEZEURE Magali

1 animatrice permanente diplômée BAFA : ROCHER Séverine

3 animateurs diplômés BAFA: REMPLIEWICZ Sylvain , DOUHET Sandrine , DELACROIX Yamina

L'accueil échelonné de 9H00 à 10H15 a permis aux enfants d'arriver selon leur rythme, de prendre une

- collation et d'accueillir les familles autour d'un café.
- Les enfants jouaient en autonomie sous la surveillance d'un adulte dans les aménagements du centre (coin cuisine, garage, marchande...) ou dans les ateliers prévus par les animateurs (dessins libres, puzzles, jeux de sociétés...)

Un temps de repos était proposé chaque jour pour les plus petits dans le dortoir et pour les plus grands un temps calme était mis en place par les animateurs avec comme activités : lecture, dessins, pâtes à modeler, jeux de sociétés.

Activités et sorties réalisées: baby gym, spectacle au centre culturel, cinema, cuisine, spectacle de magie, intercentre avec le centre de loisirs de Loison (mini olympiade), jeux, fête d'halloween, poney et - activités manuelles (mobile d'halloween,pâte à sel,peinture).

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	98,76
Matériel	96,53
Poney	60
Cinéma	75
Transports	80
Total	410,29

- **Centre de loisirs primaire**

Le centre s'est déroulé du 26 octobre au 04 Novembre 2009, soit 8 jours de fonctionnement.

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 6 à 13 ans et en moyenne, 42 enfants étaient présents le matin et 54 l'après midi.

Le lieu d'implantation du centre était l'école Jean Rostand avec la possibilité d'utiliser toutes les infrastructures de la commune(salle de sport, parcs, city stade, bibliothèque, centre culturel, salle polyvalente...).

L'équipe d'encadrement était composée de :

1 directeur titulaire du BAFA et du BAFD : WOCJIK Guillaume

1 animateurs titulaire du BPJEPS : MOURABIT Elshali

1 animatrice permanente diplômée BAFA : PARIS Gaëlle

4 animateurs diplômés BAFA : CORDIER Emilie, FLANT Julien, POSLUSNY Jérémy, DELATTRE Stéphanie

Les horaires de fonctionnement était de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un accueil échelonné était organisé de 9h à 10h et de 13h30 à 14h15. Ces moments permettaient à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme dans les ateliers proposés (lecture, activités manuelles, musique...), de retrouver ses camarades, prendre une collation et aux parents de se retrouver autour d'un café et de discuter avec l'équipe d'animation.

Un accueil du matin de 7h30 à 9h et un accueil du soir de 17h à 18h a été proposé mais aucune famille n'a profité de ce service.

2 réunions de préparation ont été organisées:

- la première a consisté à présenter le projet pédagogique et la grille d'activités ; les animateurs ont aussi préparé leurs séances d'animation.
- la deuxième réunion a permis d'aménager et de décorer le centre sur le thème d'Halloween.

Activités proposées : activités manuelles (costume et masques d'Halloween ; citrouilles en papier mâché ; animation arts plastiques) ; jeux collectifs ; jeux d'expression ; Loto ; jeux de balle ; grand jeu « Fort Boyard »;

chasse aux bonbons pour Halloween, jardin pédagogique, mini-athlé; initiation au rugby ; jeux d'opposition ;

inter-centre avec Loison et tir à la carabine.

Sorties proposées : piscine à Harnes ; randonnée pedestre ; cinéma et spectacle au centre culturel.

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	101,56
Matériel	100
Piscine	72,2
Cinéma	136,8
Total	410,56

Premier bilan des centres permanents du mercredi

- Centre maternel permanent

Effectifs : 5 enfants en moyenne le matin et 13 enfants en moyenne l'après midi.

Activités réalisées : initiation à l'informatique, spectacle au centre culturel, théâtre au centre culturel, sortie au cirque international Medrano à Lens, cuisine, « tirelire cochon », goûter exceptionnel, décorations d' halloween et jeux.

- Centre primaire permanent

Effectifs (moyenne) :

- Septembre matin : 8 enfants et après midi : 20 enfants
- Octobre : matin: 15 enfants et après-midi : 27 enfants
- Novembre: matin : 19 enfants et après-midi : 24 enfants
-

Activités et projets réalisés : Activités manuelles (décoration autour de l'automne et atelier peinture « au fil des saisons », création de cartes de voeux pour le Téléthon et décorations de Noël), jeux collectifs et sportifs, atelier informatique au cyber point (initiation et blog), jardin pédagogique avec plantation de fleurs, participation à l'animation « Choco miam » à la bibliothèque (exposition, jeux et projection de « Charlie et la chocolaterie », sortie au Cirque International Medrano.

Sorties : Piscine de Liévin et Cité nature à Arras

Temps fort « la semaine du goût » : goûter exceptionnel avec les familles, dégustation de soupe à la citrouille et atelier cuisine.

Principales actions municipales dans les écoles pour le 1er trimestre 2009/2010

Distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 ; Fêtes de Noël suivies de la distribution du cadeau du père Noël offert par la municipalité; Spectacles de Noël offerts aux maternelles et aux primaires suivis de la distribution de friandises; Participation à l'opération « éco maires » pour les écoles primaires Rostand et Moulin permettant la découverte des fruits saisonniers; attribution d'ordinateurs dans chaque école.

Commission restauration scolaire

La première réunion de la « commission restauration scolaire » pour cette année 2009/2010 a eu lieu le mardi 20 octobre 2009 au collège afin de permettre aux parents présents de visiter les locaux de la restauration scolaire.

Un point sur les travaux prévus pour le self a été effectué : le Conseil Général a intégré cette dépense dans son budget mais pour l'instant, aucune date n'a été fixée malgré un engagement à réaliser les travaux avant la rentrée 2010.

La diététicienne est intervenue afin d'expliquer comment sont élaborés les menus : le chef de cuisine les crée selon les goûts des enfants puis les transmet à la diététicienne qui apporte les modifications nécessaires à l'équilibre alimentaire et les valide. Elle a expliqué également la mise en place prochainement du GEMRCEN : nouveau plan de recommandations en nutrition.

M. Telliez, principal du collège, a émis le souhait de faire passer au self les collégiens un peu plus tôt car même si les horaires du collège ont été modifiés afin de permettre un temps de pause méridienne plus important, cela n'a pas changé énormément le fait que les jeunes aient très peu de temps pour déjeuner.

Pour pallier à ce problème récurrent ainsi qu'au fait que la salle de restauration n'est pas « idéale » pour l'accueil des maternels, une étude pour accueillir les plus petits dans un autre local avec la mise en place d'une liaison chaude est en cours.

Le concours « les toqués de la viande » a été évoqué afin de voir sa mise en place aussi bien au niveau des menus que sur le plan organisationnel.

Point sur les temps forts du « Conseil Municipal des Jeunes »

Rencontre avec le CMJ de Liévin le mercredi 09 décembre à 14h00 afin d'échanger sur les actions mises en place dans chaque commune.

Réunion du CMJ le jeudi 17 décembre 2009 à 18H afin d'effectuer un bilan des projets 2009 et présenter les projets de l'année 2010.

Informations diverses

La présentation du multi accueil sera proposée, comme convenu, aux membres de la commission à une date ultérieure selon les disponibilités de chacun.

La prochaine commission « Enseignement-Jeunesse » aura lieu fin janvier- début février avec pour un des points à l'ordre du jour une réflexion sur la participation du service jeunesse au forum 2010.

- Monsieur Le Maire : *Sandra étant absente, s'il y a des questions, j'essaierai d'y répondre.*

Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont « pour » ?

Adopté à l'unanimité

4) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2009/130 : signature d'une convention avec l'association Brouillons de Culture représentée par Monsieur Gérard CABOCHE, Président, et relative au 15^{ème} salon du Livre Jeunesse de Douai :

- deux classes, le jeudi 28 janvier 2010 à 9h00,
- deux classes, le jeudi 28 janvier 2010 à 14h30,
- deux classes, le vendredi 29 janvier 2010 à 9h00.

Le montant de la prestation s'élève à 600,00 €

2009/131 : Considérant qu'il y a lieu d'offrir dans le cadre du concours photos organisé par la commune des places de spectacle pour la programmation culturelle 2009-2010, 40 places de spectacle de la programmation culturelle 2009/2010 seront offertes.

2009/132 : Organisation d'une vente de livres à l'occasion du téléthon les :

- vendredi 4 décembre 2009, de 15h00 à 18h00 à la médiathèque,
- samedi 5 décembre 2009, de 14h00 à 17h00 au complexe sportif Léo Lagrange).

Fixation des tarifs :

- livres au format de poche : 0,50 €
- Romans et livres au format moyen (> 18 cm) : 1,50 €
- Albums et bandes dessinées : 3 €
- Beaux livres : 5 €
- Revues : 0,50 €

2009/133 : mise en place une procédure de régulation des collections de la médiathèque François Mitterrand et d'en définir ci-dessous les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale :

LOT N°2 : LYRECO :	montant minimum : 2 686,24 €
	montant maximum : 7 127,27 €
LOT N°3 : OFFICE DÉPÔT	montant minimum : 4 784,00 €
	montant maximum : 14 352,00 €

- Monsieur Le Maire :

➤ *concernant la délibération 2009/134 relative aux transports :*

Le lot n°1 a été attribué à LEBAS LARIDANT pour un montant mini de 7 931,49 € et un montant maxi de 18 034,17 €. Ce lot n°1 concerne les centres de loisirs.

Le lot n°2 concernant la cantine a été attribué à WESTELL pour un montant minimum de 3 251,08 € et un montant maximum de 8 669,57 €.

La société WESTELL est également titulaire du lot n°3, pour les piscines, avec un montant minimum de 5 231,11 € et un montant maximum de 13 077,78 €.

Le lot n°4, concernant la culture et les voyages a été attribué aux autocars BENOIT avec un montant minimum de 7 822,83 € et un montant maximum de 17 792,58 €.

➤ *Concernant la délibération n°2009/135, pour les fournitures administratives :*

Il y avait également trois lots.

Le lot n°1 relatif aux fournitures de bureaux a été attribué à la société STRACOMM pour un montant minimum de 8 372,00 € et un montant maximum de 20 332,00 €.

Le lot n°2 concernant la papèterie s'est vu attribué à la société LYRECO pour un montant minimum de 2 686,24 € et un montant maximum de 7 127,27 €.

Le dernier lot concernant les consommables et l'informatique a été attribué à OFFICE DEPÔT pour un montant minimum de 4 784,00 € et pour un montant maximum de 14 352,00 €.

Des questions concernant ces décisions ?

Nous allons pouvoir passer au point n°5, concernant le débat d'orientation budgétaire.

5) – Débat d'Orientation Budgétaire :

I) Rappel réglementaire :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Ce dernier permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et des priorités du projet de budget primitif.

II) Contexte national :

Vous trouverez ci dessous quelques éléments de la loi de finances 2010 concernant les collectivités territoriales.

1) Les dotations :

En 2010, les concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales évolueront, à périmètre constant, au niveau de l'inflation prévue pour 2010 (+ 1,2 %). Cette évolution recouvre deux évolutions clairement distinctes :

a) une progression du prélèvement au profit du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** estimée à 0,38 milliard d'euros (+ 6,4% par rapport à la loi de finances initiale pour 2009) : le prélèvement au profit du FCTVA atteindrait ainsi 6,23 milliards d'euros, sur la base d'une évaluation que le Gouvernement qualifie de « prudente » du montant des investissements éligibles aux attributions du FCTVA, en particulier pour ceux d'entre eux réalisés en 2009 par les collectivités territoriales ayant conclu une convention avec l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie.

b) une progression des **autres concours financiers** de l'Etat fixée à 0,6 % (+ 0,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances pour 2009) : cet objectif, qui vise à associer les collectivités territoriales à l'effort global de maîtrise de la dépense publique, se substitue à la norme d'évolution comprenant depuis la loi de finances pour 2009, le FCTVA dans son périmètre.

Au sein de cette dernière enveloppe, l'accent est plus particulièrement mis sur les dotations d'investissement, qui évoluent au même niveau que l'inflation prévisionnelle (soit une évolution plus favorable que le gel voté en loi de finances initiale pour 2009).

Les dotations de fonctionnement et, en particulier, **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** se voient appliquer une augmentation limitée à 0,6 %.

2) La réforme de la taxe professionnelle :

Le Gouvernement propose de supprimer la taxe professionnelle, avec deux objectifs ainsi présentés:

- développer les investissements productifs afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises, de conforter l'attractivité de notre territoire et de soutenir ainsi l'emploi et la croissance.

- restaurer le lien entre entreprises et territoires et assurer aux collectivités territoriales des ressources à la fois dynamiques et peu volatiles, qui préservent davantage le tissu économique local, dans le respect du principe d'autonomie financière garanti par la Constitution.

La TP serait donc remplacée par **une contribution économique territoriale (CET)** composée :

- d'une part, d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les bases foncières, lesquelles seraient minorées de 15% pour les établissements industriels,

- et, d'autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée, dont le barème serait progressif selon la taille de l'entreprise.

Les grandes entreprises de réseaux (énergie, télécom, ferroviaire), qui bénéficient très largement de la réforme, seraient soumises à **une imposition forfaitaire spécifique**.

Par ailleurs, il est proposé pour 2010 d'asseoir le financement des chambres de commerce et d'industrie sur une taxe additionnelle à la CLA.

Cette réforme de grande ampleur se traduirait mécaniquement par une perte de recettes pour les collectivités territoriales, qui, selon le Gouvernement « *serait intégralement compensée, dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales* ».

Pour ce faire, l'Etat transférerait aux collectivités territoriales le produit de la nouvelle contribution économique territoriale, le solde de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), une fraction des frais de gestion qu'il perçoit sur le produit des impôts directs locaux, sa part sur les droits de mutations à titre onéreux et le produit de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Il est précisé que la réforme entrerait en vigueur **en deux temps** : dès 2010 pour les entreprises et en 2011 pour les collectivités. Pour l'année de transition, l'Etat assurerait la compensation des recettes de taxe professionnelle aux collectivités territoriales et percevrait le produit des impositions nouvellement instituées, jouant ainsi un rôle de chambre de compensation.

3) Revalorisation des valeurs locatives :

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 pour 2010, soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010. En 2009, la revalorisation des valeurs locatives était de + 2,5 %.

4) Instauration d'une taxe carbone :

Dans un contexte de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, il a été décidé de mettre en place une taxe carbone (également appelée Contribution climat-énergie), sous la forme d'une taxe additionnelle sur la consommation des énergies fossiles. Elle est fondée sur le contenu en carbone des produits taxables et calculée à partir d'un prix pour la tonne de carbone fixé à 17 euros en 2010. Ce tarif a vocation à évoluer chaque année. L'ensemble des acteurs de l'économie est soumis à cette taxe, dont les collectivités locales à travers notamment leurs dépenses en matière de combustibles et carburants.

En accompagnement de ce dispositif, il est créé un crédit d'impôt sur le revenu forfaitaire destiné à compenser aux ménages le montant de la taxe carbone. Les collectivités locales n'étant pas soumises à l'impôt sur le revenu, elles ne peuvent bénéficier de cette redistribution de la taxe. Le coût de cette mesure pour les collectivités locales est évalué à 160 millions € dont 90 millions à la charge des communes,

III) Contexte local :

Même si la volonté municipale de « produire » plus et mieux de service à moindre coût reste une constante, il faut bien avouer que la réduction des marges de manœuvre en est une autre de plus en plus prégnante,

A) Les recettes de fonctionnement :

Elles se composent de quatre grandes parties :

a) Impôts et taxes (environ 50% des recettes de fonctionnement) :

Pour l'année 2010, M. le Maire propose une augmentation de 2 % des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie

Les taux deviendraient donc de 12,97% pour la taxe d'habitation et 35.70% pour la taxe foncière bâtie. Pour information, les moyennes des taux des villes de 5 000 à 10 000 habitants faisant parties de la Communauté de Lens Liévin étaient de 16.05% pour la taxe d'habitation et de 30,09% pour la taxe foncière bâtie.

M. le Maire, conscient, non seulement, de la faillite de la politique de relance gouvernementale qui ne profite pas à ceux qui en ont le plus besoin, mais également de la crise économique qui étouffe ceux qui auraient

besoin d'«oxygène pécunier» propose une augmentation minimale de 2%, En effet, ne pas envisager d'augmenter serait synonyme d'erreur de gestion du budget en bon père de famille.

Outre les impositions directes évoquées ci dessus, ce chapitre est composé de l'attribution de compensation de la Communauté et des droits de mutations qui ont lourdement diminué pour passer de 93 000 € en 2008 à 28 000 € en 2009.

b) Dotations et participations (environ 40% des recettes de fonctionnement) :

Les principales dotations étatiques que la commune recevra en 2010 sont la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 1 647 000 € en 2009 et la dotation de solidarité urbaine (570 220 €).

La dotation globale de fonctionnement augmentera de 0,6 % soit « moins de la moitié en dessous de l'inflation ».

Par mesure de précaution le budget 2010 ne prévoira pas d'augmentation de ces dotations.

Nous retrouvons également dans ce chapitre les recettes nous parvenant de la CAF au titre des activités de jeunesse, ces recettes sont estimées à 300 000 € pour l'année 2010. Il faut remarquer que les sources de subvention se tarissent d'année en année, outre le département et le conseil Régional, qui par ailleurs sont asphyxiés par des lois de finances d'une rigueur de plus en plus accrue imposée aux collectivités.

c) Les produits des services :

Estimés à 215 000 € pour l'année 2010, il correspondent à l'ensemble des régies (cantine, halte garderie, centre culturel, voyages....).

L'objectif de l'équipe municipale est de permettre à un plus grand nombre possible de noyellois de profiter des actions municipales à des tarifs abordables.

d) Les revenus des immeubles :

Cette article connaîtra une forte baisse en 2010 du fait de la vente de la MAPAD pour laquelle nous percevons un loyer annuel de 110 000 €

Au final, il apparaît que l'atonie des recettes courantes va malheureusement devenir une constante.

B) Les dépenses de fonctionnement :

a) Charges à caractères générales (environ 30% des dépenses de fonctionnement) :

Ce chapitre est estimé à 2 220 000 € pour l'année 2010.

Les techniques de mise en concurrence sont utilisées afin de rendre la dépense publique la plus efficiente possible. Cependant, entre les hausses du gaz, du baril de pétrole, les mesures d'hygiène et de sécurité de plus en plus coercitives, l'apparition de la taxe carbone, il est de plus en plus difficile de maîtriser les dépenses publiques. Bien que celles-ci participent au fonctionnement de l'économie, il faut déplorer qu'en fin de chaîne, le contribuable risque fortement d'être mis à contribution, car la politique gouvernementale nie complètement le rôle des collectivités dans l'activité économique nationale.

b) Les charges de personnels (environ 57% des dépenses de fonctionnement) :

Elles sont estimées à 4 325 000 € pour l'année 2010 soit une augmentation mécanique de 2,55% par rapport au compte administratif 2008. Le principe Glissement vieillesse technicité explique cette hausse, Il est à préciser

qu'outre les CAE, qui ont une finalité d'insertion, aucun recrutement nouveau n'est prévu en 2010, sauf remplacement d'un personnel qui quitte la collectivité.

c) Autres dépenses de fonctionnement :

Les subventions aux associations seront calculées comme les années précédentes sur la base de critères objectifs à partir du dossier demandé aux associations.

Les intérêts de la dette pour l'année 2010 s'élèveront à 145 936 €

Il est donc prévu d'équilibrer la section de fonctionnement à hauteur de 7 520 000 € en prévoyant un virement à la section d'investissement de 145 716 € soit un autofinancement total de 310 000 € (amortissements compris).

C) L'investissement :

Outre les dépenses d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie...), les principales opérations prévues pour l'année 2010 sont les suivantes.

a) Les voiries :

- rue du 14 juillet pour un montant de	800 000 €
- rue de guêret (réfection chaussée)	54 810 €

b) Acquisitions foncières :

- rachat des terrains à l'EPF rue Joseph Hay et impasse Fleury	250 000 €
- autres acquisitions (Réserve foncière)	400 000 €

c) Entretien des bâtiments :

- menuiserie école Jean Rostand	150 000 €
- eau chaude sanitaire complexe	120 000 €

d) Etude :

- étude AEU et schéma directeur	75 000 €
- étude services techniques	85 000 €

e) Remboursement capital de la dette :

- remboursement du capital d'emprunt	342 000 €
--------------------------------------	-----------

L'objectif de l'année 2010 est de réussir à financer la section d'investissement à l'aide de recettes propres c'est à dire l'autofinancement et les subventions.

Il n'est donc pas prévu d'avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, la poursuite du désendettement de la commune de Noyelles qui est passé d'un stock de dette de 5 800 000 € en 2003 à 3 900 000 € permettra de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir et notamment pour le financement des services techniques en 2011.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez toutes et tous, le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit se faire obligatoirement dans les deux mois avant le vote du budget primitif. Il doit déterminer les grandes orientations de l'année à venir.

Avant de faire le point sur les prévisions budgétaires au niveau communal, nous allons faire un point au niveau national. En effet, il y a eu certaines modifications qui systématiquement auront un impact sur nos finances.

Indirectement, il y a tout ce qui concerne la Taxe Professionnelle. À notre niveau, cette modification de la Taxe Professionnelle n'aura pas une grande incidence, puisque nous percevons une attribution de compensation au niveau de la CommunAupole de Lens-Liévin.

Pour l'année 2010, il n'y aura aucun changement pour la Taxe Professionnelle.

Par contre, pour les régions, pour les départements et pour ce qui concerne les communautés d'agglomérations, il risque d'y avoir un grand bouleversement.

Il faut savoir que la taxe professionnelle sera remplacée parce que l'on va appeler une contribution économique territoriale. Cette contribution économique va être divisée en deux.

Il y aura :

- la contribution foncière des entreprises. C'est à dire tout ce qui touche le sol.*
- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Qui concernera le chiffre d'affaire.*

Ce qui est grave, c'est que la CVA représente 75% de cette nouvelle contribution économique. Et celle-ci, à la différence de ce qui se passait auparavant, est que son taux va être fixé par l'Etat. Il ne sera plus fixé par les départements ou par les régions ou même par les communautés d'agglomérations, il sera fixé par l'Etat.

Ensuite, nous ne savons pas du tout, comment sera répartie cette CVA ou cette CEF au niveau des collectivités. Le grand danger se trouve à ce niveau là.

Le risque ne se fera pas directement au niveau de nos communes. Mais le gros problème que nous rencontrerons se sentira vraiment au niveau de la région, du département et des communautés d'agglomérations, tout simplement car elles vont perdre leur autonomie.

Qui dit réforme de la Taxe Professionnelle, engendrera automatiquement une réforme des collectivités territoriales.

La logique aurait voulu que l'on fasse la réforme des collectivités territoriales avant de faire la réforme de la Taxe Professionnelle, l'Etat en a décidé autrement. Pour la simple et bonne raison, qu'elle veut, à un moment donné, supprimer le Département, le Conseil Régional. Ne faire qu'une seule chambre. A terme également, faire des regroupements de communes.

De toute façon, on y va également. C'est vraiment une perte des autonomies des collectivités. Il faudra être, très, très, vigilant à ce niveau là.

Nous sommes dans l'attente, au niveau des réformes de la Taxe Professionnelle. Nous devrions en savoir un petit peu plus dans les jours à venir. Je pense que c'est le 17 ou le 18 et que cela doit passer au sein du gouvernement. Avant la fin de l'année nous en serons un peu plus.

Pour nous, cela n'aura pas trop d'impact pour le moment. Mais il y aura surtout un impact pour les Régions, les Départements et les Communautés d'Agglomérations. Point très très important, qu'il faut retenir.

Le deuxième point, concerne les dotations d'Etat. Au niveau de l'Etat nous percevons certaines dotations. On perçoit le Fonds de Compensation de la TVA, la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, et également la DSE.

Généralement au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement, on percevait chaque année, 1% au niveau de l'Etat.

En 2010, ce n'est plus 1% que l'on va percevoir, mais 0,60%. Nous avons là également, une perte non négligeable au niveau des recettes pour la municipalité.

Autre point, important. La revalorisation des valeurs locatives.

Les impôts locaux sont calculés par rapport à une base multipliée par les taux. La base est révisée tous les ans par le parlement. En 2010, le parlement a décidé d'augmenter cette base de 1,2%. En sachant quand 2009 la base avait été augmenté de 2,5%. Là également, encore une perte de recette pour les collectivités.

Et ce n'est pas fini ! Autant continuer pour l'année 2010.

La taxe carbone va obligatoirement créer une charge supplémentaire.

En 2010, elle est difficile à estimer, mais on sait déjà qu'au niveau du gaz, le montant risque d'avoisiner les 8 000 à 10 000 €.

Là déjà, nous avons 8 000 € à 10 000 € de charge supplémentaire. Plus après, au niveau du carburant et autres.

Tout additionné, cela nous fait une perte non négligeable de recette pour l'année 2010.

Et tout cela, au niveau national.

Au niveau local, pour pallier ces pertes de recettes, je vous proposerai d'augmenter nos taux de 2% sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation.

Parce que l'un ne peut pas aller sans l'autre. Et vraiment, on l'augmente du minimum. Cette augmentation des taux, ne va pas compenser le montant des recettes que l'on va avoir en moins. En augmentant nos taux de 2%, nous allons avoir une recette supplémentaire de 50 000 €, voir 60 000 €.

C'est vraiment le minimum. Tout en sachant que l'on ne peut pas non plus trop alourdir la population au niveau des impôts, puisque qu'à partir de 2010, va également être mis en place la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Il ne faut pas l'oublier également. Cela va avoir un impact important sur le budget des ménages.

Notre politique est d'essayer de gérer au mieux notre budget pour l'année prochaine, sans trop augmenter les impôts de la population. En ayant, néanmoins conscience que nous sommes obligés de les augmenter un peu afin que l'on puisse investir, qu'on puisse quand même faire évoluer Noyelles.

Egalement une chose importante. Au niveau des recettes, chaque année nous percevons des droits de mutation. Lorsqu'il y a des ventes de maison sur la commune nous récupérons une certaine somme d'argent. Avec la crise économique qui s'est passé en 2008, voir en 2009, ces droits de mutation ont fortement baissé. Pour vous donner un exemple, en 2008, sur les ventes de maison, on avait perçu 93 000 €. En 2009, on a perçu 28 000 €. Et en 2010, on estime que cette somme sera à peu près équivalente à ce que l'on a perçu en 2009. Donc on ne percevra pas plus de 28 000 € à 30 000 €.

Cela concernait les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, on les a estimées à 2 220 000 €. Cela concerne tout ce qui est électricité, gaz, carburant, entretien des espaces verts, des locaux...

Au niveau des charges de personnel, qui concerne environ 57% de nos dépenses de fonctionnement, elles ont été estimées à 4 325 000 €.

Autres dépenses de fonctionnement également, pour l'année 2010, concerne les subventions aux associations.

Ces subventions sont estimées à 150 000 €. Et il ne faut pas oublier également la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales, estimée à 180 000 €.

Pour les subventions des associations, elles se monteraient à peu près à 330 000 €.

Les intérêts de la dette pour l'année prochaine s'élèveraient à 145 936 €. Cela on peut le calculer, il n'y a pas de soucis.

Ce qui fait que la section de fonctionnement s'équilibrerait à hauteur de 7 520 000 €.

Malgré tout cela, il faut évoluer, faire des travaux sur la commune. C'est pour cela qu'au niveau de la section d'investissement pour l'année prochaine, nous avons prévu quelques travaux d'amélioration au sein de la collectivité. Réaménagement de la rue du 14 juillet, pour un montant de 800 000 €. On refait les trottoirs, la voirie, l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public. Cela partira de la rue Pasteur jusqu'à la rue Justus Bultez.

Ensuite, nous allons refaire la réfection de chaussée, rue de Guéret, parce que là ce n'est pas du luxe. Cette chaussée est totalement déformée. Il faut systématiquement la refaire. Il y en a pour 54 810 €.

Ensuite dans le cadre de la rue Joseph Hay et de l'impasse Fleury, on a fait acheter des terrains par l'Etablissement Public Foncier, que nous devons à présent impérativement racheter. Cette démarche va avoir lieu en trois phases. Le montant de la première phase s'élève à 250 000 €. Les montants pour la phase 2 et la phase 3, ne sont pas encore connus pour le moment. On ne sait pas si c'est pour l'année 2010 ou l'année 2011. Il faudrait que ce soit pour 2011.

Ensuite, nous avons des acquisitions de terrains à faire. Nous avons budgété 400 000 €. Il y a le terrain ASTIER qui se trouve rue Sadi Carnot pour un montant de 235 000 €. Il y a également la maison de COLLI qui se trouve à l'entrée de la ruelle des soupirs, pour un montant de 50 000 €. Enfin, le reste servira pour l'acquisition du terrain des services techniques.

Nous prévoyons également des entretiens de bâtiments. Des menuiseries à l'école Rostand, car toutes les fenêtres ainsi que les portes sont à remplacer. Nous allons en faire une partie pour un montant de

150 000 €. Nous allons également changer la tuyauterie des sanitaires au complexe sportif, suite à la légionnelle que nous avons rencontrée cette année. Le montant des travaux s'élève à 120 000 €.

Il y a aussi des études en cours. L'étude AEU et Schéma Directeur, pour l'éco quartier et le schéma directeur par ADEVIA, pour un montant de 75 000 €, ainsi que l'étude pour les services techniques qui se monte à 85 000 €.

Nous avons le remboursement du capital d'emprunt pour un montant de 342 000 €.

L'objectif de l'année 2010 est de réussir à financer la section d'investissement à l'aide de nos recettes propres, c'est-à-dire, l'autofinancement et les subventions.

Il n'est pas prévu en 2010 d'avoir recours à un emprunt, sauf si nous devrions faire face à une catastrophe.

Cependant, en 2011, nous serons obligés d'en contracter un, afin de construire les services techniques. Nous n'aurons pas le choix.

Comme je vous l'ai dit, mon objectif est de continuer à gérer la municipalité en bon père de famille. De ne pas faire d'excès, car de toute façon, nous n'en avons pas les moyens.

Mais néanmoins, il y a certains travaux que nous sommes dans l'obligation de réaliser. On ne peut pas laisser certaines voiries, certaines chaussées, en l'état.

Mais franchement, nous laissons de côté actuellement le Stade Gallet qui mérite une importante rénovation. Financièrement nous n'avons pas les moyens de les réaliser.

Nous avons certaines écoles qui méritent d'être remises en peintures, mais, là également, nous n'avons pas les moyens.

Si cela continue comme ça, je ne sais pas où on va aller, mais on va directement à la catastrophe. Nous n'avons plus les moyens à court terme ou à moyen terme d'assurer tout ce que l'on doit faire au niveau de la commune. Ce sera impossible. Ce n'est pas du pessimisme, c'est simplement la réalité des choses.

On fait avec ce que l'on a à faire. Nous essayons de restreindre les budgets au maximum, mais il y a des choses que l'on doit faire. Nous ne voulons pas augmenter les impôts de façon mirobolante car nous savons que notre population est « pauvre ». Notre objectif n'est pas de l'appauvrir encore plus. Il ne faut pas oublier non plus, qu'avec la Taxe sur les Ordures Ménagères qui va arriver, nos impôts seront augmentés d'environ 100 €. Nous, municipalité sommes garant du bien être de nos concitoyens. Cette année nous n'augmenteront que de 2%, en espérant que l'année prochaine ce ne sera pas plus. De toute façon je vais essayer de m'y tenir, car on ne pourra pas augmenter comme cela indéfiniment les impôts de la population.

Voilà au niveau de nos prévisions et de nos propositions pour l'année prochaine. Maintenant le débat est ouvert, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas, nous sommes là pour vous répondre.

- **Madame POULAIN** : est-ce que vous avez également entendu parler que depuis 1955, les anciennes habitations n'ont pas été revisitées, c'est-à-dire que nous sommes toujours sur les mêmes habitations.

Or l'Etat envisage, suite à des vues aériennes qui sont faites, de revoir toutes les habitations afin d'éviter toute tricherie.

Ce qui fait, que toutes les améliorations qu'on pu avoir les anciennes maisons seront connues. Pas les nouvelles, puisque les nouvelles automatiquement les plans sont là. Toutes les anciennes maisons vont être de ce fait revalorisées et il va y avoir un gros problème au niveau de la taxe d'habitation. Car automatiquement, la plupart du temps, il y a des pièces qui se sont rajoutées depuis 1955 et cela n'a pas été fait.

Je pense que vous avez du en entendre parler aussi. Cela va être mis en place le plus rapidement possible.

- Monsieur Le Maire : *tout à fait.*

- Madame POULAIN : *à un moment donné, nous allons rencontrer un gros problème.*

Déjà, certaines personnes se plaignent de leur taxe d'habitation. Dedans on retrouve la redevance télé, il faut bien l'expliquer aussi aux personnes.

Avant on payait la redevance télé à part, mais là il va vraiment y avoir une augmentation du coup de cette revalorisation.

Là, nous allons rencontrer un gros problème et on en entend parler de plus en plus souvent.

Je pense que cela va être fait prochainement.

Après, au niveau de l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie, je pense que 2% c'est ce que l'on peut faire de plus bas.

C'est vrai que pour les années prochaines, il faudra vraiment essayer de faire le maximum pour ne pas les augmenter, parce qu'avec tout ce qui va arriver les gens vont être étranglés.

Notre groupe est bien conscient des difficultés rencontrées par la commune pour gérer un budget dans les conditions actuelles. Alors que, nous, commune, nous n'avons pas le droit d'être en déficit, l'Etat, lui ne s'en prive pas.

On va dire que les modalités projetées de la Taxe Professionnelle et les mesures fiscales prévues auront pour conséquence de transférer une part importante des impôts locaux des entreprises vers les ménages.

On compte, si nous sommes optimistes, entre 10 et 15%, si on est pessimistes, on va peut-être aller jusqu'à 20%. Cela ne fait pas vraiment une bascule.

Il y aura plus de 20 000 communes, qui verront leur dotation baisser et ce qui entraînera une hausse des impôts et un affaiblissement des services publics locaux. Il ne faut pas être égoïste, on sait très bien qu'il y a d'autres villes qui vont se retrouver vraiment étranglées.

Cette suppression, non compensée, représente une aggravation inacceptable, ce qui est un effet direct de la politique de Monsieur SARKOZY.

Concernant la dette, nous avons vérifié suivant les différents comptes administratifs, nous sommes effectivement descendu de 5 800 000 € à 4 300 000 € en décembre 2007, et à 3 900 000 € en décembre 2009.

Ce qui est bien pour notre commune, et on ne peut que s'en féliciter depuis 2003 de cette baisse.

C'est à nous, élus, de se battre et d'essayer de faire le maximum pour que notre population puisse encore bénéficier de tous les services publics, sans être étranglé. On tourne autour des 40% de personnes imposables sur notre commune.

Bientôt ceux là seront tellement pris à la gorge qu'ils vont basculer aussi de l'autre côté.

La situation fait que nous, élus, nous devons impérativement nous battre pour arriver à essayer que notre population, surtout dans le bassin minier, ne soit pas avantagé. Comme je l'ai dit la dernière fois, Neuilly, n'est pas Lens, ni Liévin.

Il ne faut pas confondre.

*- **Monsieur Le Maire** : c'est vrai que nous avons un gros problème au niveau de la population. Comme tu dis, nous ne sommes pas Neuilly et il faut arrêter de soutirer un maximum d'argent à la population qui a de plus en plus de difficulté financière. Il faut constater que dans le bassin minier, on a vraiment une population avec de faibles revenus. De toute façon, nous on le voit ici au niveau du Centre Communal d'Actions Sociales. Il y a des dossiers de plus en plus nombreux avec des sommes de plus en plus importantes à décaisser.*

*- **Madame POULAIN** : à un moment donné, on ne pourra même plus faire face.*

*- **Monsieur Le Maire** : exactement.*

Notre rôle est d'être vigilant, de gérer le budget en bon père de famille, tout en essayant de faire évoluer la commune. Cela sera encore une autre paire de manche.

Il va falloir que l'on se batte, que l'on se mobilise, car je pense qu'il est important que tous les maires, les adjoints, les conseillers municipaux se mobilisent.

C'est important que tout le monde se mobilise à un moment donné et s'il le faut des actions seront menées. Je ne sais pas lesquelles, mais il y a plein de chose à faire et puis nous aviserons à ce moment là.

Nous ne devons pas nous laisser faire et il faut lutter contre cette politique de droite. C'est de la politique inconsidérée.

Il n'y a pas de terme pour exprimer ce genre de situation, car nous sommes mal et cela ne va pas s'arranger.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce débat d'orientation budgétaire, si vous avez d'autre question à poser, surtout n'hésitez pas.

*- **Madame CALVIN** : juste concernant le ramassage des déchets. Comment cela va se passer ? Tu dis : « Il va y avoir des changements ». Nous allons payer, mais payer comment, au poids, on ne sait pas encore ? Dans certaines villes les poubelles sont pucées, est-ce que c'est au poids ?*

*- **Monsieur Le Maire** : le principe est qu'elle serait adossée à la taxe foncière. Mais les taux n'ont pas encore étaient définis et déterminés.*

*- **Madame CALVIN** : parce que cela dépend des unités, effectivement, s'il y a trois personnes, ce n'est pas pareil que cinq.*

*- **Monsieur Le Maire** : pour le moment, nous n'en savons pas plus là dessus. Ca doit-être de toute façon débattu dans très peu de temps au niveau de la CommunApole de Lens-Liévin.*

- **Madame CALVIN** : oui, mais les gens s'interrogent. C'est pour cela, on ne sait pas vraiment.

- **Monsieur Le Maire** : nous non plus. On connaît à peu près les grandes lignes, mais les taux, les bases, nous ne les connaissons pas. On ne sait pas exactement quel est le montant qui va être défini.

- **Madame POULAIN** : ce qui est important de faire savoir aussi à la population, c'est qu'on est la seule Communauté d'Agglomération à ne pas la faire payer, pour l'instant. Des personnes qui ont déménagé de Noyelles pour aller dans des villes, ont eu une drôle de surprise, quand on leur a demandé 200 €.

Mais ces villes là, savent déjà sur qu'elle base.

Tandis que nous, pour l'instant, on ne sait pas comment cela va être fait. Si c'est par famille, chaque fois on soulève des problèmes, une famille de deux, une famille de six.

On va retrouver les poubelles des six chez les deux. Si c'est au poids, je pense qu'il va falloir vraiment bien penser. Mais je pense qu'il y a des modèles puisque l'on est les derniers à avoir.

- **Monsieur Le Maire** : apparemment, c'est adossée par rapport à la taxe foncière. Mais sur qu'elle base ?

- **Madame POULAIN** : la famille ? le poids ?

- **Monsieur Le Maire** : le poids, c'est impossible parce qu'il faudrait....

- **Madame POULAIN** : à un moment donné, il parlait d'avoir des poubelles avec un plateau de pesé.

- **Monsieur Le Maire** : oui, mais il faudrait refaire tout le parc automobile.

Je pense qu'au niveau coût, ce serait trop excessif.

Je pense que ça va être au niveau de la taxe foncière, mais les taux ne sont pas encore définis.

De toute façon, ça va aller très vite. Ce sera certainement à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Communauté d'Agglomération. C'est vrai que tu as bien fait de le souligner en disant que nous sommes la seule Communauté d'Agglomération qui n'a pas encore mis en place cette taxe.

- **Madame POULAIN** : la plupart, depuis dix ans c'est déjà fait.

- **Monsieur Le Maire** : c'est vrai que c'est une somme qui n'est pas négligeable pour le particulier. Cela il faut le savoir.

D'autres questions, sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Logiquement, le budget primitif on la votera mi-février. Marc me dit avant le 15 février 2010, donc ce sera avant le 15 février 2010.

Dernier point à l'ordre du jour,

6) - Marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments de la ville de Noyelles-sous-Lens – Avenant n°3 :

- Objet de l'avenant:

L'avenant a pour objet :

- ❖ de prendre en considération les nouvelles valeurs de P1 en fonction des résultats techniques obtenus.
- ❖ de retirer du marché le bâtiment MAPAD transféré à un tiers
- ❖ de prendre en charge en P2 P3 les climatiseurs du bâtiment Halte Garderie

Les conditions économiques de l'avenant

- Conditions économiques de l'avenant :

Les montants s'entendent hors taxes aux conditions économiques du marché initial soit le 1er avril 2005.

Les conséquences de l'avenant 3 sur le marché sont les suivantes :

Marché de base + Avenant 2	Marché de base + avenants 1 à 3 aux conditions économiques du 1er avril 2005	Conséquence de l'avenant 3 sur le marché de base et avenant 1 et 2
170 062,39 €HT	165 959,39 €HT	-2,40%

- Monsieur Le Maire : nous avons un marché pour le chauffage avec DALKIA. C'est un avenant nous informant que sur le marché de base l'avenant était fixé au départ à 170 062,39 € et comme la ville a bien su maîtriser ses énergies ainsi que l'entretien et remplacement de son matériel, nous passons à un avenant avec un montant diminué de 2,40%.

L'avenant de base qui était auparavant à 170 062,39 € passe à 165 959,39 €.

L'anachronisme est que nous essayons de maîtriser notre énergie en faisant des efforts au niveau de l'entretien et de la réparation de nos installations, en faisant aussi des économies au niveau de notre consommation. Et d'un autre côté, on nous rajoute la taxe carbone. Donc, les économies que l'on fait d'un côté, on va devoir les payer ailleurs.

Quels sont ceux qui sont « pour » ?

Adopté à l'unanimité.

Avant de te passer la parole Daniel, j'ai deux autres points, si ça ne vous dérange pas, à passer au conseil de ce soir.

Concernant deux subventions. Une subvention exceptionnelle, pour le secours populaire d'un montant de 1 000 €. Afin de, comme l'an passé et si vous n'en voyez pas d'inconvénient, régler leurs factures d'électricité, de gaz et d'eau.

Et la deuxième, ce n'est pas une subvention, mais une avance de fond à la société de tir. Je pense que vous êtes tous au courant.

- Madame POULAIN : non, justement. Si vous pouviez nous donner un petit peu de renseignements, parce que les ragots, nous on préfère les éviter.

- Monsieur Le Maire : *il y a eu un cambriolage à la société de tir, il y a environ trois semaines, un mois, et on leur a volé leurs onze carabines.*

Tout en sachant qu'une carabine vaut entre 1 000 € et 1 200 €, vous avez vite fait le total.

Le problème qui se pose actuellement, c'est que la société de tir, bien qu'elle ait emprunté autour d'elle quelques carabines, n'en a pas suffisamment pour participer aux compétitions. D'ailleurs, ils ont été dans l'obligation d'en annuler une dimanche dernier. Si une autre venait à être annulée, ils se verraient rayer du championnat.

Il nous demande une aide financière, en leur accordant une avance d'environ 8 000 €, afin de leur permettre d'acheter six ou sept carabines, en attendant de percevoir le remboursement au niveau de l'assurance concernant ce sinistre.

Est-ce que vous en êtes d'accord ?

Aadopté à l'unanimité

Je n'ai plus d'autres points à l'ordre du jour, maintenant Daniel si tu veux lire le courrier de Michel GUILBERT.

- Monsieur CAPILLON : *je vais faire l'interprète de Monsieur Michel GUILBERT, qui m'a fait porter son courrier cette après-midi, pour que je le passe au Conseil Municipal.*

« Monsieur Michel GUILBERT, Conseiller Municipal de la liste « Avec vous, unis pour agir », Président du Country Club Noyellois.

Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs Les Adjoints, Mesdames, Messieurs Les Conseillers Municipaux,

Lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2009, où j'étais absent, Monsieur Le Maire, en page 6 du procès-verbal de ce dit conseil, dit tout d'abord que j'aurais reçu une subvention de 300 € pour l'achat de chapeaux.

Il soulève aussi, et soutient dans son propos, que j'ai dissout une association et que j'aurais pris la somme restante afin de pouvoir en faire bénéficier une autre, à savoir le Country Club.

Je tiens à faire savoir publiquement, que l'association OMS n'a pas été dissoute, mais que les statuts ont été modifiés en date du 26 novembre 2008 (cela fait quand même 1 an) en assemblée générale, à la majorité des voix des membres présents. Je tiens à préciser que le maire était présent avec l'adjoint aux associations et qu'aucune remarque n'a été formulée à ce moment.

Suite à cette modification, l'OMS est devenu Country Club Noyellois, que tout a été envoyé à la préfecture et qu'une copie des comptes-rendus a été fournie en mairie ainsi que les statuts modifiés et que cela est paru que dans le journal officiel.

C'est pourquoi, n'étant pas d'accord sur le procès verbal du 23 septembre, j'aurai aimé intervenir au conseil du 27 novembre dernier, comme l'a fait Monsieur BRASSART, afin d'avoir une explication.

Mais vu que le totalitarisme du Maire, celui-ci a dé-dénié me donner la parole, alors qu'il l'avait fait auparavant pour un autre conseiller.

Sachant que l'on est enregistré lors du conseil, aurait-il peur de ne pas avoir à me répondre ?

De ce fait, j'aimerais avoir, si possible une réponse. Quand vous avez versé la dite subvention, à ce jour, je n'ai toujours rien reçu. Par contre, je vous ai remis la facture. »

- Monsieur Le Maire : *c'est dommage que Monsieur GUILBERT ne soit pas là, car je lui aurais répondu tout de suite.*

Dans ce cas là, j'attendrais sa présence pour lui faire ma réponse.

- Madame POULAIN : *Monsieur Le Maire, puisque vous aviez laissé la parole à Monsieur BRASSART lors du dernier conseil, soi-disant parce qu'il n'était pas là et de façon énigmatique, on ne savait pas pourquoi.*

Lui aussi fait des énigmes.

Monsieur BRASSART, lui, je ne sais pas pourquoi il n'était pas là pendant deux procès verbaux, mais il a eu l'occasion de pouvoir parler. Vous lui avez laissé la parole, alors qu'il avait bien dit qu'il ne savait pas si c'était sur le fond ou sur la forme, quand Monsieur GUILBERT a voulu s'exprimer et il était présent alors que souffrant, le dernier conseil parce que justement, il voulait revenir là-dessus, vous l'avez empêché de parler. Il s'est levé et il est parti et là Monsieur GUILBERT a des problèmes de santé.

Des problèmes de santé, nous le savons, ce n'est pas une énigme. Vous le verrez peut-être au prochain conseil municipal, mais ça ne vous empêchera pas de lui répondre puisque vous aviez quand même dit ouvertement qu'il y avait un détournement de fond au niveau de l'OMS et là il vous restitue. Vous étiez présent lors de cette réunion, il fallait à ce moment là, il y a plus de un an, peut-être mettre les choses au point, tout comme pour les archives que vous m'aviez demandé. Vous ne m'aviez pas laissé m'exprimer au dernier conseil. Je ne reviendrai même pas dessus puisque cela date de 2004 et que les personnes présentes ici, ça a été voté. 500 € pour une association pour lui permettre de défiler avec d'autres personnes. Voilà Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : *d'accord. Mais de toute façon si Monsieur GUILBERT n'est pas là, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, je lui ferais une réponse écrite, il n'y a aucun soucis.*

- Madame POULAIN : *oui, vous pouvez lui faire une réponse écrite.*

- Monsieur Le Maire : *voilà, Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de ce conseil municipal étant clos, je vais lever la séance.*

Auparavant, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, passer un très bon Noël et une très bonne année.